

Loi Macron: les enfants de moins de 12 ans pourront travailler « s'ils en manifestent l'envie »

Le Gorafi, 29/01/2015

Interdit depuis 1959, le travail des enfants revient en odeur de sainteté. En effet, le troisième volet du projet de loi Macron a été bien au-delà des attentes des représentants du patronat en la matière, puisqu'il ouvre la possibilité pour les enfants de 7 à 12 ans d'exercer une activité salariée « s'ils en manifestent l'envie ». L'analyse du Gorafi sur une réforme ambitieuse.

Un principe de réalité

Aux yeux de nombreux spécialistes de la question, il s'agit d'un principe de réalité. Face à la concurrence accrue des pays émergents qui bénéficient d'une main d'œuvre enfantine bon marché et docile, la France se devait de réformer le code du travail. C'est chose faite et, sur le plateau de Télé, Jean-Marc Sylvestre a salué l'action du gouvernement : « Le déficit public ne va pas se résorber tout seul. La dette publique a augmenté de 5% en 2014, il faut que les enfants cotisent ! Ce sont des citoyens comme les autres et nous avons un fort taux de natalité, alors profitons-en. »

Pour répondre aux détracteurs du projet qui craignent un recul du droit des enfants, Emmanuel Macron a assuré qu'il ne transigerait pas sur le principe de volonté claire et manifeste. « Ceux qui disent qu'un enfant manque de jugement font preuve de mauvaise foi et je trouve choquant, en 2014, que l'on puisse encore parler de la sorte, avec autant de mépris vis-à-vis de nos chères têtes blondes. Ne dit-on pas que 7 ans est l'âge de raison ? » a-t-il ainsi clamé avec vigueur devant la commission spéciale de l'assemblée.

« Dans beaucoup de métiers, être petit et maigre est un atout »

Une fois n'est pas coutume, Pierre Gattaz, président du Medef, a apporté son soutien au Ministre de l'économie et regretté l'opposition stérile des syndicats et des associations de protection de l'enfance qu'il juge rétrogrades. « Dans beaucoup de métiers, être petit et maigre est un atout. Je pense par exemple aux plombiers ou aux garagistes qui doivent se baisser et souffrent de graves contractures musculaires. C'est inhumain de forcer des adultes à travailler dans ces conditions alors qu'un enfant serait tout à son aise. »

La Rédaction

